REPUBLIQUE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-564 DU 17 OCTOBRE 2006

Chargeant Monsieur Albert S.HOUNGBO, Ministre délégué, chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, du lundi 16 octobre 2006 jusqu'à son retour, de l'intérim de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU La Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

VU Le Décret n° 2006-178 du 08 avril 2006, portant composition du Gouvernement et le décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;

VU Le Décret n° 2006-563 du 15 octobre 2006 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale, de l'intérim du Président de la République pour compter du 15 octobre 2006 ;

D E C R E T E

Article 1er : Pendant l'absence de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Monsieur Albert S. HOUNGBO, Ministre délégué, chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, pour compter du lundi 16 octobre 2006 jusqu'à son retour.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 17 octobre 2006

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre de la Défense Nationale
Chargé de l'intérim

Issifou KOGUI N'DOURO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HCJ 2 CES 2 HAAC 2 MINISTERES 22 SGG 4 JO 1